

Avril 2009 : transmission de l'avant-projet de Charte aux Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, puis au Ministère et enfin au Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et à la Fédération nationale des Parcs

Mai 2009 : retour des avis des Régions, du CNPN, de la Fédération des Parcs et du Ministère et reprise des avis dans l'avant-projet Charte.

Juillet 2009 : vote du Comité Syndical et transmission aux Régions

Octobre 2009 : validation du projet de Charte par les Régions

Décembre - janvier 2010 : enquête publique dans les communes et reprise des avis

Mars 2010 : vote du Comité Syndical et transmission du projet de Charte aux Régions

Mai à août 2010 : approbation de la Charte par les communes, les communautés de communes et les Départements

Octobre 2010 : vote final des Régions

Octobre à décembre 2010 : avis final du CNPN et de la Fédération des Parcs

Décembre 2010 :

Décret interministériel de classement

L'avant-projet est un document provisoire qui pourra encore être amendé au cours de l'année 2009, sur la base de nouvelles observations locales et régionales et des avis intermédiaires officiels des services de l'Etat, du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDAT), du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) et de la Fédération des Parcs.

Le CNPN

La commission des Parcs naturels régionaux du CNPN tient un rôle important depuis son origine dans les projets de Parcs et dans la révision de leur Charte. Elle est composée de personnalités scientifiques, de représentants d'associations et d'organismes publics (consulaires, ONF,...) ainsi que de la Fédération des Parcs.

Les avis du CNPN interviennent à 2 moments de la procédure de révision de Charte :

- avis intermédiaire en milieu de procédure (avant-projet),
- avis final avant la signature du décret (projet de Charte).

Le CNPN nomme un de ses membres rapporteur pour chaque révision de Charte. Pour le Haut-Jura, il s'agit de Monsieur François Véron, chercheur au Cemagref (*) de Grenoble. Une délégation du Ministère et du CNPN est venue sur le Haut-Jura les 14 et 15 mai afin de rencontrer des élus et des socio-professionnels et vérifier l'intérêt partagé ou non de la Charte.

Le 27 mai 2009, le Conseil National de la Protection de la Nature rendra un avis sur l'avant-projet de Charte du Parc du Haut-Jura. Les remarques formulées seront prises en compte dans le projet de Charte soumis au Comité Syndical en juillet 2009.



(*) Cemagref : Centre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts

La Fédération nationale des Parcs

Le Bureau de la Fédération des Parcs est consulté pour avis sur l'avant-projet de Charte puis sur le projet final.

Pour chaque Charte, la Fédération nomme un élu d'un autre Parc, rapporteur, chargé de préparer l'avis émis par le Bureau de la Fédération puis transmis au Ministre en charge de l'environnement. Pour le Haut-Jura, le rapporteur est Monsieur Michel Vampouille, vice-président du Parc du Vexin, vice-président de la Région Ile-de-France et membre du Bureau de la Fédération des Parcs. La délégation de la Fédération est venue dans le Haut-Jura les 14 et 15 avril.

Le Parc devra tenir compte de l'avis de la Fédération, rendu le 27 mai 2009, et modifier l'avant-projet en conséquence.

32

Actuellement, il y a 32 Parcs naturels régionaux en révision de Charte sur les 45 que compte le territoire français.

Editeur : Parc naturel régional du Haut-Jura | Mai 2009 | Directeur de publication : Jean-Gabriel NAST
Rédaction : Parc naturel régional du Haut-Jura | Conception graphique : Marie-Anne Le Métayer | Imprimerie La Biennoise à Morez | Crédits photos : PNRHJ / O. Roydor, G. Benoit à la Guillaume, C. Lepennec, G. Ronzel, P. Andlauer, G. Prost, P. Louvrier, GTJ / O. Frimat | N° ISSN : en cours | Tirage : 600 exemplaires | Dépôt légal : 1er trimestre 2009

Parc naturel régional du Haut-Jura | Maison du Parc du Haut-Jura 39310 Lajoux
tél. 03 84 34 12 30 | fax 03 84 41 24 01 | parc@parc-haut-jura.fr | www.parc-haut-jura.fr



Edito

Une période décisive se dessine actuellement avec la transmission de l'avant-projet de Charte aux Régions, à la Fédération des Parcs, puis au Ministère et enfin au Conseil National de Protection de la Nature.

Cet avant-projet est le résultat d'une concertation de plusieurs mois au cours desquels chacun a pu exprimer son avis sur les orientations du territoire à l'horizon 2022.

Tous les délégués au Parc ont été destinataires de cet avant-projet. Il revient à chacun d'en prendre connaissance et de nous faire part d'éventuelles remarques que nous pourrions intégrer dans le projet final.

Dans ce n°2 de « Brèves de Charte », nous avons souhaité mettre en avant les grandes thématiques de cet avant-projet afin que chacun puisse se les approprier, les discuter et les restituer au sein des différentes collectivités concernées.

Le Président du Parc naturel régional du Haut-Jura, Jean-Gabriel NAST

Horizon 2022 !

Brèves de Charte

Lettre d'information aux élus et partenaires

n°2 | mai 2009

La délimitation d'un territoire de Parc : le périmètre d'étude

Le territoire d'un Parc naturel régional représente une entité paysagère remarquable pour une région dont l'intérêt est reconnu au niveau national. Il s'appuie également sur l'affirmation d'une identité forte. Son périmètre n'est pas fixé en rapport à des limites administratives, mais en liaison avec une réalité géographique, patrimoniale et culturelle.

Le périmètre d'étude d'un Parc est négocié entre tous les partenaires et arrêté par la ou les Régions concernées. Le territoire qui sera classé « Parc » correspond à tout ou partie du territoire des communes du périmètre d'étude, dès lors que ces communes auront approuvé la Charte et adhéré à l'organisme de gestion du Parc.

L'extension raisonnée du périmètre d'étude du Parc naturel régional du Haut-Jura correspond à un souhait manifesté par les communes d'adhérer au Parc mais également à une cohérence paysagère et patrimoniale avec les communes actuelles du Parc : richesses en matière de biodiversité (Natura 2000, réserve naturelle) avec une présence d'espèces sensibles et emblématiques du Haut-Jura ; qualité des paysages et du bâti et enfin cohérence géographique.



Nouveau venu

Suite au Comité Syndical du Parc de février 2009, la commune de Lancrans dans l'Ain, a été incluse dans le périmètre d'étude de révision de la Charte.

Fini l'enclave entre Confort et Bellegarde-sur-Valserine !

Du moins à l'état du périmètre d'étude.

Cela porte à 121 le nombre de communes potentiellement classables en Parc (19 dans le Doubs, 74 dans le Jura et 28 dans l'Ain).

Haut-Jura 2010-2022 : avant-projet de Charte

Par la recherche de l'équilibre territorial, social, environnemental et économique, d'une part, et la création des conditions d'adaptation aux nouveaux enjeux et au nouveau contexte, d'autre part, le Parc entend apporter sa contribution au développement et à la préservation du Haut-Jura. La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur deux orientations : la poursuite d'un certain nombre des politiques en cours adaptées aux nécessités nouvelles, et la mise en œuvre de nouvelles politiques répondant aux attentes locales, à des besoins émergents ou à de nouveaux enjeux.



Vocation 1



Un territoire construit, vivant et animé ensemble

La question sociale est au cœur des problématiques des territoires. Elle concerne la gouvernance, la culture, les services à la population, la communication, l'éducation au territoire.

Le Parc doit davantage s'investir dans le champ du social et plus particulièrement dans la culture, il doit se rapprocher des habitants en les associant à ses actions pour mieux se les approprier, il doit par ailleurs poursuivre ses projets en matière d'organisation territoriale, de structuration des acteurs et d'éducation.

Son ambition est d'être un acteur fédérateur, médiateur et impulsor de ces orientations politiques sur le territoire tout en associant les structures sociales et culturelles.

Assurer la cohérence des politiques territoriales

- Développer l'intégration des politiques territoriales et sociales
- Engager une politique d'aménagement du territoire cohérente et solidaire
- Faire des documents de planification intercommunaux des outils d'un aménagement du territoire de qualité
- Concevoir les services à la population comme facteur d'aménagement du territoire et de cohésion sociale
- Penser les déplacements en termes de réponse aux enjeux environnementaux et sociaux
- Mettre en œuvre un projet culturel de territoire et partagé
- Positionner le Haut-Jura comme un territoire attractif et ouvert sur le monde

Assurer la cohérence des politiques territoriales

- Faire partager et débattre des enjeux du territoire
- Poursuivre la connaissance et la valorisation des patrimoines culturels
- Construire ensemble un urbanisme et une architecture de qualité
- Promouvoir une éducation au territoire
- Favoriser l'appropriation des actions du Parc par le plus grand nombre

Partager et développer une culture commune du territoire

- Construire le lien social par de nouvelles formes d'habiter
- Innover dans les services à la population
- Considérer la culture comme ferment du lien social
- Donner aux lieux une valeur pour la diffusion artistique et culturelle
- Qualifier le territoire par sa dimension sonore
- Expérimenter de nouvelles formes de pédagogie

Vocation 2



Un territoire responsable de son environnement

Le Haut-Jura doit assurer pleinement la responsabilité de son environnement, au travers de l'engagement et des comportements de ses différentes composantes (acteurs économiques, collectivités, administrations, habitants), de manière à préserver sa biodiversité, ses milieux naturels, ses paysages et la qualité de son réseau hydrographique. Il doit aussi se préparer à s'adapter aux évolutions futures en faisant les choix judicieux notamment en matière d'urbanisme, d'énergie et d'adaptation aux évolutions climatiques qui lui permettront, localement, d'en atténuer les effets tout en participant à l'effort planétaire que la situation exige.

Développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines naturels

- Poursuivre et organiser la mise en œuvre d'un programme d'acquisition des connaissances naturalistes et de suivis scientifiques
- Gérer les populations d'espèces sauvages du territoire
- Préserver et gérer les espaces naturels remarquables
- Préserver et maintenir les trames verte et bleue
- Préserver la biodiversité ordinaire en milieux urbain et rural
- Maîtriser la fréquentation des espaces naturels du territoire
- Expérimenter et développer des techniques de gestion alternatives des milieux naturels

Développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines paysagers et bâtis

- Valoriser les paysages naturels et bâtis du Haut-Jura, créer ceux de demain
- Valoriser le patrimoine bâti et créer une architecture adaptée au territoire
- Conjuguer projets d'aménagements et d'infrastructures avec le paysage
- Faire le choix d'un urbanisme frugal

Rechercher la performance énergétique

- Mettre en place un plan énergie climat territorial
- Promouvoir une architecture et un urbanisme économes en énergie
- Relever le défi énergétique du déplacement en milieu rural
- Développer les énergies renouvelables du territoire

Préserver le capital eau du territoire

- Atteindre le bon état physico-chimique des eaux
- Assurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides du territoire
- Protéger et économiser la ressource en eau

Vocation 3



Un territoire qui donne de la valeur à son économie

Faire face aux incertitudes économiques de demain et anticiper les enjeux d'adaptation liés à la raréfaction des ressources et au changement climatique, tels sont les défis à relever par l'économie haut-jurassienne. Dans ce but, le Haut-Jura doit tirer parti de son économie diversifiée (agriculture, sylviculture, tourisme, artisanat, industrie), s'orienter vers la qualité (qualité des techniques de production, qualité environnementale), rechercher la création de la valeur ajoutée locale et jouer la carte de la synergie entre filières.

Mobiliser les ressources du territoire en faveur de l'économie

- Soutenir les pratiques et systèmes agricoles permettant de concilier compétitivité des exploitations et bénéfices environnementaux
- Promouvoir les dynamiques de gestion et d'exploitation forestière respectueuses des équilibres forestiers
- Développer une offre touristique quatre saisons

Accompagner la création de valeur ajoutée dans les filières

- Soutenir les unités de transformation agricole du territoire
- Transformer la ressource forestière en potentiel économique
- Adapter l'offre des stations et des sites nordiques
- Diversifier et accompagner la montée en qualité de l'offre d'hébergements touristiques
- Développer les pratiques de création artisanale
- Renforcer la compétitivité des industries

Faire de la cohérence territoriale un atout pour l'économie

- Mettre en œuvre une politique d'accueil et de maintien d'activités
- Favoriser le développement des compétences des acteurs économiques
- Structurer les réseaux d'acteurs et organiser la mise en marché de l'offre touristique
- Développer de nouvelles formes de partenariat et de coopération
- Favoriser un usage partagé de l'espace

Distinguer le territoire par la qualité de son économie

- Promouvoir les formes d'agriculture à Haute Valeur Territoriale
- Développer l'offre de tourisme mobilité douce
- Faire de la Marque Parc un outil de développement de l'économie haut-jurassienne
- Encourager la performance environnementale des entreprises
- Valoriser l'image territoriale d'une économie de qualité

Retrouvez l'intégralité de l'avant-projet de Charte sur le site internet dédié :

<http://horizon2022.parc-haut-jura.fr>

Et n'oubliez pas que ce site vous est ouvert, en consultation, en contributions...

